

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	7 (1961)
Heft:	6
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE



Une élection assurée

Le 15 juin, les Chambres fédérales réunies procèdent à l'élection d'un nouveau conseiller fédéral. Le candidat du parti radical suisse, le Ministre plénipotentiaire et Directeur de la division du Commerce, Hans Schaffner, un habitué de Paris et des organisations économiques européennes, est incontesté. Il est d'emblée certain que le groupe radical des Chambres est autorisé de proposer un candidat et que celui-ci sera un Suisse alémanique. Ceci peut paraître curieux, puisqu'il s'agit de remplacer le Romand Max Petitpierre. Mais, depuis 1960, les Romands avaient trois conseillers fédéraux, les radicaux alémaniques, qui disposent de deux tiers de l'électorat de ce parti en Suisse alémanique, n'en avaient aucun. Au début de la première guerre mondiale, les Romands n'avaient qu'un seul représentant jusqu'à l'élection de Gustave Ador en 1917. Et, entre le départ de M. Marcel Pilet-Golaz, en décembre 1944, et l'élection de M. Rudolphe Rubattel en 1947, le seul Romand était M. Max Petitpierre. Mais trois Romands — cela ne pouvait être qu'une solution transitoire.

M. Schaffner est Argovien, mais il a passé à peu près toute sa vie à Berne. Ayant passé par le lycée de Berthoud, il fit de brillantes études de droit à la faculté de Berne ; jeune avocat, il fut nommé secrétaire à la Cour suprême de ce canton, entra en fonction de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de ce canton également et fut nommé juriste du Département fédéral de l'économie publique en 1938. Né en 1908, il fut nommé chef de la Centrale de l'économie de guerre en 1941, à l'âge de trente-trois ans ! A la fin de la guerre, il se familiarisa avec les problèmes du commerce extérieur et, en 1954, fut nommé chef de cette division importante. C'est là une carrière unique. S'il y a des critiques par-ci par-là qui auraient préféré un membre du Parlement, ils doivent savoir que M. Schaffner a, depuis de longues années, été l'hôte régulier des commissions parlementaires ainsi que des groupes, notamment à l'occasion de la grande révision tarifaire des douanes. Cette réalisation était sa pièce maîtresse. Certainement le président Wahlen assumera la direction des affaires étrangères, et M. Schaffner celle de l'économie publique, qu'il connaît vraiment à fond.

Protection civile

Après les énormes dépenses de la défense nationale, c'est le tour de la protection civile. A deux reprises, le peuple helvétique ayant repoussé des projets officiels et notamment le service obligatoire des femmes, le gouvernement prépare une loi qui fait appel aux services volontaires de 450.000 femmes, à côté de 350.000 hommes ne faisant pas de service militaire, et de 35.000 jeunes gens. Les frais de ce service civil s'élèvent à un milliard de francs suisses à peu près, et la Confédération veut en assumer un peu plus que la moitié, le reste étant l'affaire des cantons, des communes et des entre-

prises qui seront obligés de se munir d'une équipe de protection.

Ce vaste projet donnera lieu à des débats nourris, mais le rapport accompagnant le projet nous rappelle qu'entre 1914 et 1918 500.000 personnes civiles furent tuées, mais entre 1939 et 1945 quelque 25 millions. Car la guerre moderne n'est plus une affaire entre armées, mais également entre populations civiles.

Tous les endroits ayant plus de 1.000 habitants seront obligés d'organiser une troupe de protection civile. L'armée, elle, dispose déjà de 34.000 hommes spécialisés, qui, en cas de nécessité, seront mis à la disposition des villes et villages en danger. Dans quelques années tous les soldats ayant passé 50 ans d'âge seront libérés du service militaire, et l'on s'attend à ce que 130.000 d'entre eux se mettront à la disposition de la protection civile. Ce sont des suppositions dont la réalisation dépend grandement du cours des événements. Tant que la paix semble un peu assurée, l'intérêt pour cette nouvelle obligation ne sera que modeste ; quand la situation internationale sera gravement tendue, les volontaires afflueront. Pourra-t-on alors les former à temps ?

Taxes postales

Autre sujet précaire de la politique suisse : les taxes postales devraient en partie être augmentées, parce que, surtout, les paquets causent de grands déficits aux P.T.T. Les mandats et tout le service de paiements des P.T.T. exigeront également une adaptation, mais les taxes téléphoniques seront réduites, le téléphone étant la meilleure affaire des P.T.T. En même temps l'on voudrait freiner la durée des conversations locales actuellement illimitées. De toutes façons, les P.T.T. sont décidés à éviter un second échec comme celui de 1953 quand le peuple a repoussé la réforme. C'est pourquoi les P.T.T. ont pris contact avec les milieux du commerce et depuis longtemps préparé l'opinion publique. C'est en septembre 1961 que les chambres s'occupent de ce projet de loi qui sera soumis au référendum facultatif.

De Genève à Berne

Les conférences à Genève de Laos et à Evian de l'Algérie ainsi que la belle saison nous amènent un grand nombre de visiteurs au Palais fédéral, des ministres africains, asiatiques, sud-américains, des grands maîtres de la politique étrangère, tels que M. Dean Rusk, le secrétaire d'Etat américain, le maréchal chinois qui dirige les relations extérieures de cette grande puissance énigmatique. C'est avec beaucoup de bonne grâce que le président Wahlen et ses collègues reçoivent ces notables et les conduisent alors au Palais de Watteville pour le repas de circonstance. Malheureusement le collège gouvernemental est de nouveau réduit à six, M. Jean Bourgknecht étant tombé assez gravement malade peu de temps après la guérison de M. Max Petitpierre. Certes, le pays est petit, mais les tâches sont multiples, et un gouvernement de six membres seulement avec un président, qui est un véritable chef de l'Etat, est toujours surchargé.

Hermann BÖESCHENSTEIN (Berne).

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Schaffner a été élu conseiller fédéral.